

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1774**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Centre-Bourg - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1774**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Centre-Bourg - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

L'opération de Caluire-et-Cuire Centre-Bourg fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Au cœur de la commune de Caluire-et-Cuire, le secteur du Centre-Bourg fait l'objet d'études et de démarches d'aménagement depuis plusieurs années. Un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) a été instauré par délibération du Conseil n° 2010-1506 du 31 mai 2010, sur un périmètre d'environ 6,7 ha délimité par :

- le chemin de Crépieux, au nord,
- la voie de la Dombes, à l'est,
- la rue Pierre Terrasse, au sud,
- la rue Jean Moulin, à l'ouest.

Son terme est dépassé et le projet n'a pas pu être réalisé. Une délibération de clôture est à venir, et les collectivités ont décidé ensemble de relancer un projet d'aménagement visant à agrandir le Centre-Bourg en développant un programme de construction de 250 à 270 logements, dont 30 à 35 % de logements locatifs sociaux et 15 à 20 % d'accession durablement abordable, via l'organisme de foncier solidaire (OFS) métropolitain, accompagnés de commerces, d'espaces publics structurants et fédérateurs pour permettre, notamment, une liaison douce modes actifs entre le Centre-Bourg et la voie verte de la Dombes.

Les objectifs de ce projet d'aménagement, qui sera conduit en régie directe par la Métropole de Lyon, visent plus précisément à :

- mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel existant, en lien avec l'architecte des bâtiments de France (ABF),
- développer une architecture de qualité prenant en compte les enjeux environnementaux du référentiel habitat durable de la Métropole et les critères définis par la commune au travers de son contrat de construction durable,
- renforcer la trame commerciale en complémentarité avec le commerce existant,
- offrir des espaces publics paysagers de proximité.

Les collectivités maîtrisent une part significative du foncier de cette opération et, concernant les terrains non maîtrisés, des conventions de projet urbain partenarial (PUP) financeront les quotes-parts des équipements publics rendus nécessaires par les futurs programmes de construction.

## II - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement

L'opération a disposé par le passé d'autorisations de programme sur le budget principal afin de réaliser, notamment, des acquisitions foncières et des études.

Pour intégrer les orientations du projet dans un plan de composition urbaine et étudier les modalités de réalisation de l'opération, il s'agit donc de :

- lancer la mission d'urbaniste, architecte paysagiste en chef et d'expertise qualité environnementale de l'urbanisme et du bâti et d'évaluation patrimoniale (AMO), d'une durée de 2 ans renouvelable une fois. Le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 480 000 € HT,

- réaliser les études thématiques complémentaires dont le montant prévisionnel est de 120 000 € HT,

- poursuivre les acquisitions foncières (reliquat) et la libération du foncier nécessaire à la réalisation des futurs espaces publics autour de l'église, dont le montant prévisionnel s'élève à 805 000 € HT.

Au total, il est proposé, pour mener à bien cette phase d'études et d'acquisitions foncières complémentaires, d'engager une autorisation partielle d'un montant total de 1 405 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la poursuite du projet Caluire-et-Cuire Centre-Bourg au travers des objectifs fixés et d'une opération menée en régie directe par la Métropole,

b) - le lancement d'une consultation d'architecte urbaniste paysagiste en chef, d'expertise qualité environnementale de l'urbanisme et du bâti et d'évaluation patrimoniale,

c) - la poursuite d'études thématiques complémentaires ainsi que des acquisitions foncières et libérations foncières nécessaires à la réalisation des futurs espaces publics aux abords de l'église.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation d'engagement globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 405 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD), répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € HT en 2023,
- 600 000 € HT en 2024,
- 275 000 € HT en 2025,
- 240 000 € HT en 2026,
- 90 000 € HT en 2027,

sur l'opération n° 4P06O9808.

Le montant total de l'autorisation d'engagement est donc porté à 1 405 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-305657-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---